

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 3 juillet 2013**

**POINT X.1 :**  
**Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013 : compte-rendu des travaux de la**  
**commission de la vie étudiante du 27 mai 2013**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU l'avis du CEVU du 26 juin 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 24 pour (unanimité) : le compte-rendu des travaux de la commission de la vie étudiante du 27 mai 2013, avec prise en compte des précisions apportées en CEVU.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

- P.I :*** - ***Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013***  
- ***Compte-rendu de la commission de la vie étudiante du 27 mai 2013***  
- ***Détails des votes***

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013

## **Relevé des avis de la séance du mercredi 26 juin 2013**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 heures 10

### **1. Informations du Président**

Le Président signale la présence au CEVU d'Anne-Valérie WOILLARD qui vient d'être nommée adjointe à la DGS, en charge du pilotage et des grands projets. Elle se présente aux membres du CEVU.

Plusieurs informations sont relayées par le Président :

- nouvelle Directrice à l'UFR Langues et Communication : Madame Catherine ORSINI ;
- prolongation de l'habilitation pour la Licence Sciences de l'Éducation jusqu'à la fin du contrat ;
- rapprochement UB-UFC : dans le cadre de la loi ESR, il devrait être possible de s'associer dans le cadre d'une « communauté d'universités et d'établissements », qui serait en l'état réduite à l'UB et à l'UFC. D'autres établissements pourraient siéger au conseil académique. Les CA des deux universités doivent se prononcer très prochainement sur ce futur cadre juridique ;
- la loi ESR prévoit la mise en place d'un conseil académique qui réunirait le conseil de la formation (actuel CEVU) et le conseil de la recherche (actuel CS). Les missions dévolues devraient être importantes.

Grégory WEGMANN fait également un point d'information suite au colloque des VP CEVU s'étant tenu à Toulon les 24 et 25 juin 2013 :

- pour le conseil académique : on ne connaît pas les échéances ni les possibles mesures transitoires, pas plus que les modalités d'articulation entre le conseil académique et le conseil de la formation. Le but est de créer du lien entre la formation et la recherche ;
- évolution annoncée des nomenclatures pour les diplômes. Cela se fera sans trop tarder pour les licences mais c'est plus compliqué pour les masters ;
- logique d'accréditation : la carte des formations devra être cohérente avec le projet d'établissement. La démarche qualité aura une place importante ;
- spécialisation progressive en licence : cela pose un nombre important de questions ;
- place du numérique et de la formation tout au long de la vie de plus en plus marquées ;
- quotas pour l'accès des bacs professionnels en BTS et des bacs technologiques en DUT...

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le conseil académique. Les sujets risquent d'être difficiles d'accès pour les étudiants compte tenu du nombre important d'enseignants-chercheurs que réunirait ce futur conseil. Les ordres du jour seront rallongés. Il s'inquiète de la possible réduction du temps d'instruction qui sera consacré aux dossiers concernant directement les étudiants. Il faut que les intérêts les plus directs des étudiants soient préservés.

Le Président précise que Madame La Ministre a souhaité que le conseil académique soit maintenu tel que pensé dans le projet de loi. Il y aura des commissions disjointes et parfois un conseil plénier. Les actuels conseils devraient terminer leurs mandats.

Luc IMHOFF demande si les quotas en BTS/DUT vont s'appliquer dès la rentrée. Le Président précise qu'il semble impossible que ce soit mis en place dans 2 mois. Il faudra en tout cas regarder de près ce dossier car cela va impacter la sociologie des étudiants. L'adaptation des cours sera à prévoir ainsi qu'un accompagnement des lycéens arrivant dans ces filières sélectives.

Le Président précise enfin que des modifications des statuts de l'UB devraient intervenir prochainement.

## 2. Approbation des procès-verbaux des CÉVU du 4 février et 18 mars 2013

Le Président présente aux membres du CÉVU ces procès-verbaux et demande si des modifications sont à apporter. Aucune observation n'est faite en séance.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de ces procès-verbaux, tels que présentés en séance*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

## 3. Thème d'actualité : l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Bourgogne

Le Président précise que ce thème est reporté à une séance ultérieure du CEVU. Séverine DELIDAI (CCI Côte d'Or) siégeant au CEVU en qualité de personnalité extérieure, est absente et a adressé une procuration.

## 4. Compte-rendu de la Commission Handicap du 30 mai 2013

Le Président invite Eric CORMERY, Chargé de mission Handicap et Nadia ARDOIN, responsable du Pôle Handicap, à venir présenter ce compte rendu.

Eric CORMERY diffuse un power point en séance. La commission Handicap s'est tenue le 30 mai 2013 et a été l'occasion de rendre compte de l'action du pôle handicap et des projets en cours et à venir, dans le cadre de la politique globale de l'UB vis-à-vis du handicap.

Il rappelle les éléments de contexte :

- 1% d'étudiants déclarés handicapés à l'UB (282 exactement pour l'année 2012) ;
- la loi du 11 février 2005 a favorisé l'inclusion en milieu ordinaire des élèves handicapés donc on les retrouve de plus en plus à l'université (effet « mécanique ») ;
- le pôle handicap est centré sur l'accueil des étudiants mais un travail est mené en synergie avec le bureau gérant les personnels handicapés (référente : Catherine PAGOT) ;
- la CPU s'est emparée du sujet. Une charte Université-Handicap a été établie s'articulant autour de 4 axes :
- une lettre de mission est adressée chaque année au chargé de mission par le Président de l'UB.

Eric CORMERY précise que l'augmentation lente et continue des effectifs d'étudiants handicapés est diverse selon la formation suivie. Ainsi, après le baccalauréat, les voies courtes, avec un encadrement spécifique et régulier, sont privilégiées (BTS/DUT). On commence à avoir des étudiants en doctorat mais cela reste rare et nécessite une étude particulière de l'aide à mettre en place, qui doit être en adéquation avec les travaux de thèse (niveau ingénieur d'études, rémunération à assurer...).

Le handicap est multifacettes. Plus on progresse dans les études et moins les étudiants handicapés sont présents. La médecine préventive est un relais obligatoire afin d'assurer le suivi des étudiants. Elle préconise les aménagements d'épreuves et d'études, et donne les conseils et avis nécessaires au bon déroulement du cursus.

Eric CORMERY souligne une certaine inadéquation entre l'aspect volontariste de la loi de 2005 et la réalité de ce qui est possible de faire pour favoriser l'intégration des étudiants handicapés (à l'université et in fine sur le marché du travail).

Nadia ARDOIN détaille la diversité des aides humaines mises en place pour les étudiants : preneurs de notes, secrétaires d'examens, tutorat pédagogique...

Le budget du pôle handicap est alimenté par trois sources de financements : la DGF de l'UB (28800 euros), la dotation du Ministère (120000 euros environ) et les conventions (11000 euros).

#### **- Axes de développement : 5 axes sur 3 ans**

**Axe 1 : Informer, sensibiliser, former à la réalité du handicap** en créant un livret de l'étudiant handicapé en Bourgogne tout comme il existe un livret de l'étudiant au niveau national. Eric CORMERY souhaite faire une proposition à M. Le Président de l'Université quant au changement d'appellation du « Pôle Handicap » en « mission handicap » (terme générique utilisé pratiquement dans toutes les universités)

**Axe 2 : Les TICE** : on est confronté à toutes les problématiques technologiques notamment sur les projets innovants, sur l'utilisation de l'outil informatique et sur la mise en réseau. Dans ce domaine, un travail important reste à faire notamment sur la mise en ligne de vidéos pédagogiques (l'université de Nice a déjà commencé à travailler sur cette perspective. L'objectif étant de mettre en réseau ses travaux et de pouvoir les diffuser au niveau national). Les enseignants ont désormais besoin que des réponses soient mises directement et rapidement en ligne sur (ex : sur l'accueil, sur la gestion des cas concrets...). Cette solution à l'avantage de donner des orientations aux enseignants et de « banaliser » l'accueil de l'étudiant handicapé.

**Axe 3 : Créer le réseau handi-link dans la continuité d'UB-link.** L'idée est d'expliquer comment travailler avec des étudiants handicapés. Le but est d'informer, de banaliser et de former. Pour ce faire il conviendra d'utiliser les réseaux sociaux (expérience déjà menée lors de l'opération Handi-entreprise qui s'est déroulée à l'université le 26 mars 2013 et a rencontré un franc succès).

#### **Axe 4 : Inventer des partenariats nouveaux**

**1/créer** l'axe Dijon-Besançon pour un travail de collaboration

**2/ développer** un « travail artisanal » avec des partenaires tels Impulsion Emploi, Cap Emploi, le MEDEF, dans le cadre de l'insertion professionnelle de nos étudiants handicapés. Prochainement, une convention sera signée avec le MEDEF, notamment le Club Entreprises. C'est une démarche très importante qui consiste notamment à rencontrer les entreprises pour les accompagner dans leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Cela permet une sensibilisation de l'entreprise. L'idée est de trouver des partenariats nouveaux qui vont épauler les étudiants dans la tâche difficile d'accès à l'emploi.

**3/ impulser** la dynamique handi-recherche : ce point consiste à organiser une journée d'étude par an où l'on évoque les différentes problématiques autour du handicap. Cette action a déjà été menée à l'UFR STAPS. Pour la poursuivre en direction d'autres composantes, il convient de trouver des relais pour porter ce projet.

**4/ les enjeux pour l'entreprise** à travers des circuits financiers à questionner. En effet, les entreprises peuvent « défiscaliser » une certaine somme de leur déclaration à l'AGEFIPH lorsqu'elles accueillent des étudiants ou des salariés handicapés. Il existe donc toute une problématique financière intéressante pour les entreprises.

**5/ travailler** la charnière Bac - 3, Bac + 3 : ouverture aux lycées et aux professions, notamment à travers l'ONISEP et la cellule d'information et d'orientation de l'Université de Bourgogne

**- Axe 5 : Ouverture sur la vie étudiante et la vie sur le campus** : une salle multiplexe et des aires de jeux sont en train de se créer. Cette ouverture sur la vie étudiante d'un point de vue sportif et culturel nécessite également du matériel adapté. Des investissements ont donc été réalisés au niveau de l'UFR STAPS (vélos pour compenser le handicap moteur, fauteuils adaptés...). A titre indicatif, les manifestations sportives de l'AHSCUB sont en partie permises par le prêt du matériel de l'UFR STAPS. Néanmoins, ce matériel à une usure et est destiné non pas à des manifestations sportives mais à des

étudiants en formation. Dans une logique de financement sur trois années, il est donc envisagé de réaliser des projets pédagogiques innovants (achat de matériels permettant la pratique des activités sportives pour les étudiants handicapés).

\* Inventer de nouvelles formes de logements (colocation) : un très beau projet sur le Pavillon Sully (Maison de l'alternance) est en cours. A l'intérieur de cette Maison de l'alternance, il existerait des appartements en colocation valides/invalides. Ce projet est porté par Monsieur le Président de l'Université lui-même.

\* Inventer de nouvelles formes de pratiques sportives et culturelles : on se rend compte qu'effectivement, l'Association étudiante l'AHSCUB n'est pas en mesure techniquement et humainement de porter ce type de projet qui nécessite une compétence professionnelle d'encadrement en sécurité des activités sportives (mission incombant au SUAPS et à l'association des étudiants APAS). En effet l'AHSCUB est une association formée et compétente mais elle n'a pas la spécificité de porter ce projet.

La représentation de l'Université de Bourgogne dans de nombreuses instances est assurée par le Chargé de mission : médias, Rectorat, Maison Départementale des personnes handicapées, collègues, lycées, commissions internes, salons (ex : HANDICA : salon sur les nouvelles technologies, forums, etc.)

Dans ce registre, et pour rejoindre la politique de sensibilisation, le Pôle Handicap a mené une campagne d'affichage et de marques-pages autour de cette accroche « Et toi, tu vois quoi ? ». Ces affiches ont été diffusées sur l'ensemble du campus. Cette campagne d'information a permis de s'orienter vers l'idée de créer un réseau d'étudiants valides au service d'étudiants handicapés. Dans l'immédiat, très peu de réponses sont parvenues au Pôle. Néanmoins, l'important était de mener à bien cette campagne d'information et de sensibilisation dont il est prévu une relance. Cette campagne a été longue et compliquée à mener (recherche de figurants, personnes compétentes pour l'infographie, la photographie..). Par ailleurs, il conviendrait de sensibiliser directement les étudiants dans les amphithéâtres afin de leur expliquer les actions envisagées par le Pôle Handicap. En effet, il est prévu de créer un réseau d'étudiants valides (une vingtaine), qui soit en mesure d'épauler l'AHSCUB quand elle va démarcher les lycées pour présenter l'université et son mode de fonctionnement

Eric CORMERY signale que dans le cadre de la participation de l'Université à différents salons et en vue de développer la signalétique sur le campus, un fournisseur a particulièrement retenu son attention (la société EO Guidage). Cette dernière propose un système à destination des personnes handicapées. Le but est de supprimer les ruptures dans le cheminement en ville et sur le campus en s'équipant de « manchons », de potelets solaires et de bornes sonores avec système de « télécommande » qui actionnent différentes informations.

Pour conclure, il est signalé que pour porter un certain nombre de projets, les freins majeurs sont :

- le manque de moyens humains ;
- la non implication des personnels pédagogiques ;
- les moyens financiers (besoins à identifier pour « monter » des formations) ;
- l'éclatement des sites.

Et qu'à contrario, les facteurs facilitateurs sont :

- le portage politique, avec le soutien du Président de l'Université et de Samuel MERCIER, Vice-Président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale ;
- le dynamisme des équipes de missions ;
- le travail de collaboration avec la médecine préventive, les différents services, le tissu associatif, les professionnels du secteur handicap... ;
- un budget fléché.

Le Président remercie Eric CORMERY et Nadia ARDOIN de cette présentation. L'enthousiasme est présent et les actions nombreuses. L'accueil des étudiants handicapés est un enjeu essentiel pour l'UB. David JACOTOT souhaite savoir quels sont les retours des étudiants handicapés sur les actions menées et s'il existe des indicateurs de réussite, de poursuites d'études...Il évoque le cas d'une étudiante handicapée accueillie en M2. Tout s'est très bien passé et l'ensemble de la promotion a œuvré pour que

l'année se déroule sans difficultés. Ce fut une vraie réussite et la richesse des échanges a été particulièrement remarquée.

Eric CORMERY indique qu'il est compliqué de répondre. Des suivis de cohorte sont effectués. Il faudrait un retour des composantes quant à l'accueil des étudiants pour croiser les données. Les étudiants accueillis au pôle handicap trouvent une écoute et un soutien mais on sait bien que certains étudiants en souffrance ne viennent pas. C'est compliqué de pouvoir mesurer l'impact des dispositifs mis en place. Le pôle handicap travaille en tout cas sur le sujet.

Dorian COLAS DES FRANCS souhaite savoir s'il existe une définition du handicap.

Eric CORMERY réprécise la définition lue en début de présentation, issue de l'article de la loi du 11 février 2005 (article L114 du Code de l'action sociale et des familles). Il signale que la médecine préventive suit les étudiants et est le seul service compétent pour définir l'aide à apporter à l'étudiant handicapé. C'est un service ressource souvent sollicité.

## 5. Comptes-rendus des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 27 mai 2013 et de la Commission FSDIE du 6 juin 2013

⇒ Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 27 mai 2013

Jean-Baptiste BACCON présente ce compte rendu. Les demandes de labellisation n'ont pas posé de problème et concernent : association HOPE'N DEF, association ARTenko, association Corps'Texte, quand la danse crée l'échange, Auxerre Association Techniques de Commercialisation - 2ATC et association Génie, Télécommunications, Réseaux d'Auxerre – AGTRA.

*Proposition : adoption des labellisations d'associations*

**AVIS  
CÉVU**

**Favorable à l'unanimité**

2 associations ont demandées leur délabellisations : Fenêtres Ouvertes Sur l'Europe et GLuB.

Par ailleurs, conformément à la charte des associations, les associations qui n'ont pas renvoyé la charte et les documents annexes (composition du bureau et fiche de renseignements) pour l'année 2012 - 2013, demandés pour la première fois en octobre 2012, seront délabellisées.

Elles peuvent encore faire parvenir ces documents administratifs au Bureau de la Vie Etudiante avant le Conseil d'Administration de l'uB qui se tiendra le 3 juillet 2013. Une liste des associations concernées a été établie.

*Proposition : adoption de ces délabellisations d'associations (dont la liste évoquée)*

**AVIS  
CÉVU**

**Favorable à l'unanimité**

Jean-Baptiste BACCON présente le projet concernant la Charte des Associations et précise qu'aucun changement n'a été apporté sur le fond.

Il s'agit principalement de donner au label attribué aux associations une signification plus importante, marquant la reconnaissance par l'université du statut d'association étudiante.

Ainsi, des modifications sur la forme ont été faites dans un objectif de transparence et de précisions sur les droits et devoirs des associations afin que les étudiants, les associations et les personnels de l'université aient une pleine connaissance des règles en vigueur relatives aux associations étudiantes.

L'article 4 a été complété par un paragraphe sur le développement durable. Un nouvel article 5 sur les dispositions spécifiques aux événements festifs a été rajouté. L'article 9 concerne l'affichage et la distribution de documents sur le campus universitaire.

Juliette OLIVIER souligne que la formulation de l'article 4 (dernier alinéa) prête à confusion. Il faudrait enlever la mention « à être attentive ou ».

Le Président valide cette demande. Il faut simplifier le texte. La modification est donc prise en compte.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de la CHARTE « ASSOCIATION DES CAMPUS » RELATIVE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES, avec une rectification à l'article 4 – dernier alinéa : suppression de la mention « à être attentive ou »*

**Avis  
CÉVU**

**Favorable à l'unanimité**



Compte rendu de la Commission FSDIE du 6 juin 2013

Jean-Baptiste BACCON présente le compte rendu des travaux de la Commission FSDIE réunie à Dijon le 6 juin 2013. Il indique que le budget présenté pour le projet 1-40 (ASUB STAPS) a été revu depuis et que la demande de subvention est à présent de 3000 euros. Il propose que le CEVU puisse se prononcer favorablement sur cette attribution. Le projet 1-51 est annulé. Le projet 1-53 est reporté. Quant au projet 1-54 (ACTIVE), il est précisé qu'il ne répond pas aux critères du FSDIE (projet vu également en commission FSDIE Le Creusot). Pour le projet 1-62, il est précisé que la subvention est importante (15000 euros) car c'est un gros projet. Les frais de déplacements sont pris en charge par l'Union européenne.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de la répartition des crédits, telle que proposée en séance avec la modification suivante : 3000 euros sont attribués au projet 1-40.*

**Avis  
CÉVU**

**Favorable à l'unanimité**



Compte rendu de la Commission FSDIE du 23 mai 2013 (site Le Creusot)

Jean-Baptiste BACCON présente le compte rendu des travaux de la Commission FSDIE Le Creusot du 23 mai 2013. Il indique que pour le projet 1-2 de l'association ACTIVE (conception et réalisation d'un bloc d'escalade) ne répond pas aux critères établis pour solliciter une subvention du FSDIE. Il est donc proposé de ne pas attribuer de subvention.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de la répartition des crédits, telle que proposée en séance avec la modification suivante : pas de crédits attribués à l'association ACTIVE (projet 1-2) car le projet n'est pas éligible aux critères du FSDIE.*

**Avis  
CÉVU**

**Favorable à l'unanimité**

## 6. Point d'information sur le maquetage des mentions des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Le Président invite Marie-Geneviève GERRER, Nathalie CARTIERRE et Pascal GRISONI à évoquer ce point en séance.

Marie-Geneviève GERRER excuse Henri VALES et Denis LOIZON qui n'ont pu se libérer pour ce CEVU. Elle précise que suite à la remontée au ministère des projets de maquettes, les navettes avec la DGESIP ont commencé. Elles ne sont à ce jour pas terminées et on ne peut donc pas voter sur les maquettes. Cela pourra se faire à la rentrée une fois l'offre de formation MEEF stabilisée. Le volume horaire des maquettes a fait l'objet de nombreuses discussions. L'UB est dans la fourchette haute des volumes possibles.

Lors de la réunion du groupe de pilotage du 21 mai, le cadrage général horaire a été ramené à 550 h en M1 et à 300 h en M2. Cela entraîne une réduction sur la partie commune des enseignements portés par l'IUFM-ESPE de 18 h en M1 et de 12 h en M2.

A partir de la journée académique des formateurs IUFM du 29 mai qui a permis la consultation de l'ensemble des collègues concernés, il a été décidé de répartir cette réduction des horaires de façon identique entre les modules disciplinaires et les modules transversaux.

Marie-Geneviève GERRER présente les différents changements opérés sur les maquettes des MEEF second degré, avec une répartition du volume horaire entre les 5 unités d'enseignement tenant compte de la réduction. *Modifications proposées :*

- Master 1 :
- Semestre 1 :
- Module « didactique » UE 3 : 21 h (au lieu de 24h)
  - Module « questions professionnelles » UE 4 : 9 h (au lieu de 12h)
  - Module « PEP » UE 5 : 9 h (au lieu de 12h)
- Semestre 2 :
- Module « question professionnelle » UE 4 : 18 h (au lieu de 24h)
  - Module PEP UE 5 : 9 h (au lieu de 12h)

- Master 2 :
- Semestre 3 :
- Module « didactique » UE 2 : 27 h (au lieu de 30h)
  - Module « recherche éducation » UE 4 : 16 h (au lieu de 18h)
- Semestre 4 :
- Module « didactique » UE 2 : 27 h (au lieu de 30h)
  - Module « recherche éducation » : UE 4 : 20h (au lieu de 24h)

Pascal GRISONI présente ensuite la maquette MEEF 1<sup>er</sup> degré modifiée, avec là aussi l'indication des baisses opérées. Il rappelle que l'on passe de 950 heures actuellement à 850 heures.

Il a donc fallu répartir cette baisse du volume horaire sur les différentes UE.

Les membres du Conseil d'École de l'IUFM, réunis le 25 juin, n'ont pas validé la maquette 1<sup>er</sup> degré telle que revue avec la baisse des volumes horaires.

Nathalie CARTIERRE précise qu'elle prend la suite de Magali DANNER en qualité de responsable de la mention MEEF encadrement éducatif (appelé « Enédu »).

Le Master Enédu, c'est 850h de formation portant sur :

- le métier de Conseiller Principal d'Éducation,
- la préparation aux épreuves du concours de CPE du second semestre,
- le mémoire professionnel de fin de master

En M1, les étudiants bénéficient de près de cinq semaines de stage.

Les éléments du tronc commun Mention MEEF sont présents dans le master Enédu :



- Science humaines appliquées à l'éducation et à la formation: philosophie, histoire, sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, sciences politiques.
- Questions professionnelles : modules répondant à un champ de questionnement professionnel identifié. Les contenus proposés sont organisés selon deux entrées: points d'ancrage théoriques et institutionnels (IO, SHS, didactique prof...). ARP: analyse de vécus professionnels, construction d'outils...
- Module Projet pluridisciplinaire (S4) avec objectifs de développement de l'interdisciplinarité, travail en équipe, partenariat. Construit en lien avec socle commun, possibilité de groupes mixtes 1er/2nd degré/Enédu. Thématiques : Pratiques culturelles et artistiques, Histoire des arts, Education à la santé, Education au développement durable...

Débouchés, insertion professionnelle :

- Conduire à la réussite du concours CPE et à l'exercice de la fonction
- Plus largement, pour les non admis, reconversion possible vers des fonctions d'encadrement des jeunes publics (accompagnement, suivi éducatif, insertion sociale et professionnelle...)

Transfert de compétences dans les métiers de l'éducation et de la formation:

- Conception, coordination et conduite d'activités éducatives et pédagogiques (publics variés) dans la fonction publique et le secteur associatif,
- Expertise du public enfant/adolescent, secteurs divers (éducation à la santé, développement durable...)
- Poursuite d'études supérieures (type doctorat)

Le Président remercie les intervenants pour cette présentation et précise que compte tenu des contraintes de calendrier et des actuelles navettes avec le ministère, ce dossier est encore en instance et sera finalisé d'ici la rentrée prochaine.

#### 7. Paramétrage de l'application Admission Post-Bac session 2013 (pour régularisation)

Ce point consiste en une information sur APB pour la filière STAPS. En effet, la veille du 1<sup>er</sup> tour d'admission, soit le 12 juin 2013, l'UB a été alertée par le rectorat du taux de pression important sur STAPS Le Creusot. Il y avait plus de vœux n° 1 que de capacités d'accueil (130). Du fait de la sectorisation, certains lycéens du 71 ou du 58 pouvaient donc se retrouver sans vœux d'affectation alors que STAPS Dijon accueille des étudiants hors académie (du fait de la non fixation de capacités d'accueil sur Dijon).

La solution in fine choisie par le rectorat a été d'augmenter le pourcentage de surbooking pour STAPS Le Creusot et de mettre en attente une vingtaine de candidats sur STAPS Dijon. Après le 1<sup>er</sup> tour APB, les candidats ont pu être affectés sans que des lycéens de l'académie se retrouvent sans solution.

Cela pose le problème des capacités d'accueil pour la filière STAPS. Il faudra être vigilant l'an prochain à ce sujet.

#### 8. Compte-rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 10 juin 2013

Il convient de se reporter au relevé des avis de la Commission de la Pédagogie qui détaille les points développés et les projets présentés en séance le 10 juin.

➤ Thème de réflexion : la pédagogie numérique à l'Université de Bourgogne

Grégory WEGMANN fait part aux membres du CEVU de la teneur de la présentation de ce thème par Déborah ARNOLD, Directrice adjointe de la Passerelle. Ce thème est porteur et on ne manquera d'en reparler. Il précise que la loi ESR prévoit que le VP Numérique devienne un VP statutaire. Le point principal ayant été discuté est la formation des enseignants à la pédagogie numérique et l'investissement en temps que cela nécessite.

Des réunions dans les composantes seront organisées car la spécificité de chaque filière fait que l'on doit vraiment cibler les contraintes et les attendus pédagogiques. L'erreur qui peut être commise sur le sujet est de s'attacher aux contenus alors que c'est l'organisation générale des dispositifs de pédagogie numérique qui doit être étudiée.

Jean-Pierre THIBAUT demande ce que l'UB peut mettre en place pour aider les enseignants. Les plateformes sont difficiles d'accès. Grégory WEGMANN indique que l'investissement des enseignants est plus marqué au niveau des M2 car c'est moins complexe. La plate-forme PLUBEL fonctionne bien normalement. Le CIPE propose des formations ciblées.

Le Président précise que 3 éléments de contexte faciliteront le développement de la pédagogie numérique : un PPI sera centré sur le numérique, la réorganisation des services en pôle fait émerger un pôle numérique associant la DSI et le CREM et le projet de Learning Center a été priorisé « A » par le rectorat dans le cadre de CPER

- Demande de modification des conditions d'accès à la session de rattrapage pour les Licences et Masters 1 Droit et AES - rentrée 2013 - UFR Droit et Science Politique

Grégory WEGMANN rappelle les débats qui se sont tenus en CP. Il est clair que l'organisation d'une session de rattrapage est une opération lourde à organiser. Mais une telle mesure pourrait créer une hétérogénéité qui n'est pas souhaitable à l'échelle de l'établissement.

David JACOTOT rappelle les chiffres pour la L1 AES : 240 inscrits en session 2 : 106 absents, 90 notes zéro dont 40 copies blanches. La notion d'élitisme évoquée en CP n'a pas lieu d'être au vu de ces statistiques. Pour les étudiants salariés, il apparaît que cette mesure n'empêche pas une poursuite d'études. Les stratégies évoquées ne fonctionnent pas et n'aident pas les étudiants à réussir. On ne peut donc accepter cet argument. Le fait de changer les modalités d'examens (ex : mettre en place un QCM) pour simplifier l'organisation de la session 2 n'est pas envisageable compte tenu de la progression pédagogique attendue. Les enseignants accompagnent les étudiants rencontrant des difficultés. Les milieux professionnels saluent justement les méthodes et la pédagogie enseignée à l'UFR Droit. Il faut conserver ce niveau.

Nicolas CASPAR précise qu'il faudrait en effet parler de sélection et non d'élitisme. Il évoque le cas des étudiants boursiers car ils doivent se présenter aux examens des deux sessions pour avoir un maintien de la bourse. Cela explique sans doute un certain nombre de copies blanches.

Muriel BOIS confirme que pour les étudiants salariés, il est souvent compliqué de gérer sur une seule session l'ensemble des examens de l'année. Ils programment leurs examens et la session 2 est une réelle opportunité pour valider le cursus.

Zerline MARCHETTI signale qu'en effet la situation des étudiants salariés est problématique, notamment lorsqu'ils n'obtiennent pas d'autorisation de l'employeur pour se présenter aux examens. Les étudiants de L1 semblent très mal informés des conditions de passage des examens. Les compensations entre UE ou entre semestres par exemple leur échappent souvent. Il faut absolument que ce point soit amélioré.

Juliette OLIVIER précise que dans les universités où ce système est appliqué, on constate une émulation et de meilleurs résultats pour les étudiants.

Julie COLLIN évoque le cas d'étudiants de Paris Descartes qui sont empêchés de passer les examens et qui sont complètement démotivés.

Arnaud BERRY précise que des échanges ont eu lieu avec des étudiants. Dans un contexte où l'égalité des chances doit primer, la barre de 08/20 de moyenne peut pénaliser les étudiants qui ont des difficultés alors qu'ils sont méritants (mais ont 7,80 de moyenne par exemple). Les étudiants qui ont 8,20 de moyenne iront au rattrapage alors qu'ils se sont peut-être moins investis.

David JACOTOT répond que les enseignants sont justement là dans les jurys pour étudier les cas des étudiants qui seraient dans ces situations.

Reste que la moyenne de 08/10 est un élément objectif, qui ne peut souffrir de multiples exceptions. Cela guidera forcément les délibérations.

Zerline MARCHETTI rappelle que tous les étudiants doivent avoir leur chance.

Luc IMHOFF souligne le coût énorme que représente toute l'organisation de la session de rattrapage. La dépense d'argent public doit conduire à réfléchir au problème pour trouver des solutions d'économie.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur la mauvaise information des étudiants au sujet du déroulement de leurs études. Ils ne connaissent souvent pas les règles de capitalisation. Il faut que les enseignants les motivent à participer au rattrapage en axant sur la communication autour de la session de rattrapage.

Jean-Baptiste BACCON souhaite que les élus étudiants aient accès aux statistiques évoquées en séance quant à la session de rattrapage. Il confirme que de nombreux étudiants ne savent pas ce que signifie le système de capitalisation et que les règles de progression sont très « techniques » et administratives. Un effort doit être fait quant à l'explication des fiches filières, qui doivent être très détaillées sur le sujet.

David JACOTOT note la demande concernant l'amélioration de la communication auprès des étudiants. C'est très pertinent. Pour revenir au principe de la liste d'inscription, il est précisé que c'est matériellement impossible à gérer pour les filières à gros effectifs. Le calendrier universitaire est si contraint que tout est calculé au jour près. Aucune marge de manœuvre n'existe.

Isabelle SCHMITT insiste sur la disparité existant entre les UFR quant à l'organisation de la session 2. La barre de 08/20 peut se discuter. Ce n'est en tout cas pas une attaque contre les étudiants. La question du moment pertinent pour donner l'information se pose. Seule la rentrée permet d'avoir tous les groupes. Elle rappelle que l'an dernier, une permanence avait été prévue pour aider les étudiants devant aller en session 2. En 4 heures, seule une étudiante est venue.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur les modalités d'organisation d'une liste d'inscription pour la session 2. Il faudrait prévoir le cas des étudiants qui oublieront de s'inscrire alors qu'ils sont assidus ou qui commettront des erreurs. Ils ne devront pas pâtir de cela.

Luc IMHOFF rappelle qu'en effet tout est indiqué dans les fiches filières quant à la progression dans le cursus et que l'étudiant doit normalement être en mesure de comprendre cela.

Après ce long débat en séance, le Président propose que le vote puisse se tenir quant à la demande de l'UFR Droit et Science Politique.

*Avis de la CP : 7 voix contre, 6 voix pour, 6 abstentions*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : Mise en place d'une condition d'accès (moyenne de 8/20) pour la session de rattrapage de la L1 au M1 en Droit et AES. L'application se ferait à la rentrée 2013/2014 et serait mentionnée dans les différentes maquettes (MCC).*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>23 voix contre 5 voix pour 4 abstentions</b>
----------------------	---

En CP, une autre proposition a été faite : officialiser le principe d'une liste d'inscription à la session de rattrapage des étudiants ajournés, valable pour l'ensemble des composantes.

Le résultat du vote était partagé : 9 voix pour, 9 voix contre, 0 abstentions.

Dorian COLAS DES FRANCS estime que c'est un bon système dont les modalités doivent être définies de manière très précise afin d'éviter toute ambiguïté.

Liliane PELLECUER et Laurent PICHON rappellent que pour les filières à gros effectifs, cela est quasi ingérable. Ce système constituera plus une contrainte qu'un gain de temps.

Isabelle SCHMITT se demande quel sera le statut des étudiants empêchés d'aller à la session de rattrapage (barre de 08/20 ou non inscription à la session 2), notamment ceux qui sont boursiers.

Julie COLLIN rappelle que l'UB transmet au CROUS les listes des étudiants défaillants.

Liliane PELLECUER confirme en effet qu'elle fait des états transmis au CROUS. Comme nous ne savons pas quelle serait la politique du CROUS pour les étudiants concernés par la session 2, il ne faudrait pas que l'administration se retrouve en difficulté, sans savoir qui doit être déclaré assidu ou non afin d'éviter un arrêt du versement de la bourse.

Jean-Baptiste BACCON précise que François HOLLANDE a reçu les associations étudiantes représentatives le 25 juin 2013 afin d'évoquer la réforme des aides sociales. Le sujet est important et les mesures administratives touchant les étudiants boursiers doivent être étudiées avec attention.

Le Président ne souhaite pas soumettre la proposition relative à une liste d'inscription aux membres du CEVU. Une délibération pourrait avoir une valeur contraignante pour les composantes alors que dans certaines disciplines, le principe d'une liste d'inscription ne sera peut-être pas gérable compte tenu des flux. Il convient d'étudier les modalités possibles de mise en place de ces dispositions. Il demande au VP CEVU de prévoir un groupe de travail à ce sujet.

➤ Projets internationaux : 4 projets diplômants et 3 projets non diplômants

Grégory WEGMANN présente les 3 projets non diplômants et les 4 projets diplômants aux membres du CEVU en détaillant les conditions d'accueil des étudiants internationaux. Il est précisé que pour l'accord avec SISU, 5 étudiants chinois seront accueillis au lieu de 7 cette année.

*Avis de la CP : favorable à l'unanimité*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de ces projets, tels que présentés en séance*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

➤ Offre de formation rentrée 2013

Grégory WEGMANN détaille les 6 projets présentés en CP.

Pour le DUT GIM par alternance et la LP TAIS en contrat de professionnalisation, il est précisé que le Conseil de l'IUT de Chalon-Sur-Saône, réuni le 18 juin, a bien émis un avis favorable. Il y a eu un petit décalage de calendrier et les avis CP étaient donc « sous réserve ».

L'augmentation du volume horaire de la LP GRH est due au transfert du groupe de Sens à Dijon.

La 4<sup>ème</sup> année de Pharmacie réformée annonce la mise en place progressive du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP).

La préparation à l'agrégation interne d'espagnol se fera en coordination avec le département d'espagnol de l'UFC.

La non-ouverture à l'inscription du Master 2 métiers de l'enseignement en sciences économiques et sociales est la suite logique de la non-ouverture cette année du Master 1. Le MEEF 1<sup>ère</sup> année correspondant à cette discipline ouvre bien à la rentrée 2013.

*Avis de la CP : favorable à l'unanimité pour les 6 projets (avis sollicité sur chaque projet)*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de ces 6 projets, tels que présentés en séance*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

➤ Demandes relatives à des diplômes d'université

Grégory WEGMANN détaille les 4 projets relatifs aux DU/DIU.

Un projet de création d'un DU Biomarqueurs Santé Nutrition a été présenté en CP par Sylvette HUICHARD.

La tarification des DU/DIU du secteur SANTE pour 2013-2014 a été expliquée. Il est précisé que les tarifs 2013-2014 n'étant pas encore connus à ce jour, la colonne n'est pas renseignée. Une tarification spéciale est prévue pour les étudiants « internes » (tarifs moins élevés).

Une augmentation mineure du volume horaire du DU PATA a été demandée (+ 9 heures).

Un DU « langues et culture germaniques » est créé à l'UFR Langues et Communication.

*Avis de la CP : favorable à l'unanimité pour les 4 projets relatifs aux DU/DIU*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de ces 4 projets, tels que présentés en séance*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

➤ Formation des IADE : programme pédagogique et répartition des crédits ECTS

Un point d'information a été fait en CP par le Professeur GIRARD sur la formation des Infirmier(e)s Anesthésistes diplômés d'Etat. Elle entre dans le processus d'universitarisation et in fine, leur sera délivré un grade de master. Une convention entre l'école de formation des IADE et l'UB est en cours de rédaction.

➤ Convention pédagogique (avenant)

Grégory WEGMANN présente cet avenant à la convention qui associe l'IAE Dijon et AGROSUP Dijon. Les modifications intervenant dans les formations respectives nécessitent des mises à jour de la convention de partenariat qui a pour but la double diplômation des étudiants.

*Avis de la CP : favorable à l'unanimité*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de cet avenant, tel que présenté en séance*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

➤ Demandes de modifications des fiches filières

Grégory WEGMANN présente le tableau récapitulatif. Il précise que 3 dossiers ont fait l'objet d'une présentation particulière en CP compte tenu de l'importance des modifications demandées. Il s'agit de la LP ATC (IUT Dijon) et des Masters Finances et Banque-Patrimoine-Assurance (dans le cadre du partenariat avec le CFPB).

Grégory WEGMANN précise que pour les statuts AJC définis au niveau des composantes, il a été signalé en CP que le Conseil de l'UFR Sciences Humaines ne s'était pas encore prononcé. Il convient d'attendre cet avis pour voter.

Par ailleurs pour l'UFR STAPS, Grégory WEGMANN précise qu'il a échangé avec Frédéric MUYARD, VP CEVU de l'UFC. Il apparaît qu'il n'est pas certain que les demandes de modifications des fiches filières aient été faites dans la concertation entre les équipes pédagogiques respectives.

Afin de s'assurer de la cohérence des modalités de contrôle des connaissances pour ces formations cohabilitées, le VP CEVU propose de reporter le vote au prochain CEVU, dans l'attente des informations que pourra fournir l'UFR STAPS. Il est précisé que l'UFR a été sollicitée sur ce point le 19 juin 2013.

*Avis de la CP : favorable, moins 2 abstentions pour le statut AJAC UFR Droit et Science politique /Sciences économiques et de gestion. Report de vote pour le statut AJAC proposé par l'UFR Sciences Humaines, dans l'attente de l'avis du conseil d'UFR*

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption des demandes de modification des fiches filières, telles que présentées en séance avec les précisions suivantes :*

- *report de vote pour les demandes de l'UFR STAPS, dans l'attente d'information quant à la concertation avec l'UFC sur ces demandes*
- *report de vote pour les demandes concernant le statut AJAC pour l'UFR Sciences Humaines, dans l'attente de l'avis du Conseil d'UFR*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

#### 9. Calendrier universitaire 2013-2014 - examen des propositions des composantes : finalisation des travaux engagés au CÉVU du 6 mai 2013

Le document envoyé aux membres du CEVU est présenté en séance. Il est rappelé qu'une grande partie du calendrier 2013-2014 a déjà été voté lors du 6 mai 2013 et qu'il s'agit de finaliser ce dossier lors du présent CEVU. Quelques précisions sont données en séance.

Pour les MEEF, nous n'avons pas encore toutes les dates mais la mise en place tardive des maquettes explique cela. Nous ferons un dernier point lors du CEVU de septembre pour ces diplômes.

Une modification à signaler pour Sciences Humaines : le premier jour de présence des étudiants pour le -M1 Histoire de l'art moderne et contemporain est le Mercredi 18 septembre au lieu du 16, et pour le M2 Histoire sociale, institutionnelle et conflictuelle et Histoires des arts, création et diffusion culturelle, ce sera le Mercredi 25 septembre au lieu du 23.

La question de la cohérence des calendriers STAPS Dijon avec ceux de STAPS Besançon est évoquée. Des consignes incitant à veiller à l'harmonie des calendriers des deux universités figuraient dans la circulaire Calendrier du 5 mars 2013.

Le calendrier « suspension des cours » est en fait un dérivé du calendrier recensant les périodes de présences en cours et les examens. Il a été joint pour plus de lisibilité car le calendrier cours/examens est très dense déjà. Logiquement, quand il n'y a pas de cours ou d'examens, il y a suspension des cours, à moins de périodes de révisions ou de soutien pédagogique (mais cela est précisé le cas échéant).

Ce calendrier passera au comité technique du 1<sup>er</sup> juillet 2013 car c'est une mesure d'organisation des services de l'université qui intéresse les personnels.

Aline FULON précise qu'elle a eu Renaud AUBERT (responsable du planning) au téléphone : il y a une très forte pression pour les réservations de salle modulable. Il faudrait d'autres modalités de gestion car on constate que certaines réservations ne sont pas optimales au regard des effectifs. Il faudrait ajuster au mieux avec des réservations d'autres salles quand les promotions ne coïncident pas avec la capacité d'accueil de la salle modulable.

Nicolas CASPAR souhaite rappeler que les délais prévus entre la publication des résultats et le début des épreuves de rattrapage doivent bien être respectés car cette année encore, des décalages ont pu être constatés dans certaines filières.

Le Président met au vote le calendrier. Il propose de mettre en attente le calendrier proposé par l'UFR STAPS afin de s'assurer que les dates sont cohérentes avec celles de l'UFC.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que les étudiants vont s'abstenir sur ce dossier car ils n'ont pas la garantie que les calendriers sont passés dans les conseils d'UFR. Les porteurs de procuration ne prendront pas part au vote. Il est précisé que la majorité des calendriers est bien passée dans les conseils. Un point sera fait auprès des composantes. Aline FULON précise qu'elle évoquera le sujet lors de sa réunion INTERSCOL du 27 juin.

Grégory WEGMANN signale que compte tenu du caractère très administratif de ce dossier, les composantes ne pensent peut-être pas à l'inscrire à l'ordre du jour de leur conseil. Il faudra leur rappeler.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption du calendrier universitaire 2013-2014 finalisé, tel que présenté en séance, avec report de vote pour l'UFR STAPS (en attente de retours d'informations sur l'harmonisation avec l'UFC) et prise en compte des modifications transmises par l'UFR Sciences Humaines*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable, moins 13 abstentions et 2 refus de prendre part au vote</b>
----------------------	---

10. Convention de financement relative au fonctionnement du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives à l'Université de Bourgogne pour l'année universitaire 2013-2014

Grégory WEGMANN présente cette convention qui permet d'allouer au PePS un budget annuel de 24000 euros, réparti entre l'encadrement pédagogique (12000 euros) et l'encadrement sportif et médical (12000 euros). Ce budget est identique à celui de l'an dernier.

*Proposition faite aux membres du CÉVU : adoption de cette convention, telle que présentée en séance,*

<b>Avis CÉVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
----------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 heures. Il remercie les membres du CÉVU de leur participation aux débats et leur souhaite de bons congés pour la période estivale.

~~~~~

Le Vice-Président du CÉVU

**validé**

Grégory WEGMANN

*Prochain CA : mercredi 03 juillet 2013  
Prochaine CP : vendredi 06 septembre 2013  
Prochain CÉVU : vendredi 13 septembre 2013*



Bureau de la vie étudiante  
Maison De l'Etudiant

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE  
DU 27 MAI 2013**

*MEMBRES :*

*Etaient présent(e)s :*

Jean-Baptiste BACCON, Anne BARNABE, Pierre BEDU, Arnaud BERRY (procuration à Marion CHIGOT), Julien BRAULT (procuration à Nicolas CASPAR), Nicolas CASPAR, Marion CHIGOT, Paul HUOT (représenté par Julie COLLIN suppléante CEVU), Dominique LAURET-CLERICI, Joris RIVIERE, Thomas MONNET-POUPON (procuration à Marine CHARTON).

*Etaient excusé(e)s :*

Pascale BOUCHOT, Claire CACHIA, Sophie DESSEIGNE (représentée par Anne-Dominique LAURIN), Jean-Denis DETRAIT, Aline FULON, Paul PEREIRA.

*Associations représentatives :*

AESEGB (Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne).  
C.B.E. BIO (Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie).  
CEMD (Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon).  
Génération Campus.

*Nouvelles associations :*

ARTenko.  
Corps'Texte quand la danse crée l'échange.  
HOPE'N DEF.

**Informations du Vice - Président délégué à la Vie et à la Démocratie Etudiante et aux Politiques Sportives.**

Jean-Baptiste BACCON remercie les membres de la Commission Vie Etudiante pour leur présence et donne quelques informations, plus particulièrement sur la prochaine rentrée universitaire.

Les syndicats et organisations représentatives des étudiants seront présents sur les chaînes d'inscription en juillet et au forum d'accueil mis en place par le SIO en septembre. A cette occasion, ils seront informés sur l'organisation des instances universitaires, le fonctionnement des services centraux et sur le rôle des élus étudiants

L'université organise, du 9 au 12 septembre 2013, une semaine pour les primo arrivants. Cette semaine se terminera le 12 septembre au soir par un concert organisé par le Pôle culture. Il se déroulera à l'Atheneum.

A l'initiative de la Directrice Générale des Services, une réorganisation des services centraux est en cours avec la création de plusieurs pôles. En particulier un Pôle culture qui concernera les associations culturelles étudiantes, un Pôle orientation – Formation – Insertion- Vie Etudiante, etc....

Cette démarche a pour objectif de mettre la Directrice Générale des Services en lien direct avec les responsables des services.



En ce qui concerne la vie étudiante, une semaine de prévention sur le Campus est prévue du 14 au 19 octobre 2013 en lien avec les associations étudiantes signataires de la charte harmonisés et qui organisent des soirées étudiantes.

Les partenaires pour cet événement sont la Ville de Dijon, l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), la Préfecture de Côte d'Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, le BVE, le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

Cette opération a pour but de sensibiliser les étudiants aux risques auxquels ils sont exposés en soirée.

Toutes les associations étudiantes peuvent participer à cet événement et proposer des actions.

Actuellement, l'université développe une campagne de recrutement d'étudiants pour des emplois spécifiques (tuteurs de rentrée et moniteurs vacataires en Bibliothèque Universitaire). Les étudiants sont recrutés à partir de la licence 3.

En raison de l'absence de licence 3 dans certains sites territoriaux, le recrutement se fera au niveau de la licence 2.

En lien avec le Rectorat, une réunion d'information à destination des étudiants intéressés par les Emplois d'Avenir Professeur est prévue le mercredi 29 mai 2013.

Jean-Baptiste BACCON rappelle que ce dispositif permet aux étudiants de poursuivre leurs études en effectuant quelques heures d'enseignement dans les établissements scolaires (collèges ou lycées).

Afin de permettre aux étudiants éloignés de participer, « un chat » sera organisé depuis la MDE grâce à uB-link.

### **Examen des dossiers des associations à labelliser.**

Jean-Baptiste BACCON explique la procédure de la labellisation comme association du Campus et invite les représentants des nouvelles associations à présenter leurs structures.

#### ***Association HOPE'N DEF.***

Cette association a pour but le développement de l'information et de la formation du grand public aux « gestes qui sauvent », la promotion et le soutien de toute action concourant à la prévention que ce soit dans le domaine de pathologies médicales, de sécurité routière ou d'autres détresses rencontrées dans le cadre de l'aide médicale urgente, l'organisation d'événements susceptibles de favoriser les actions préconisées décrites, la formation de ses membres et l'acquisition de matériel permettant d'atteindre les buts cités.

Les représentants de l'association HOPE'N DEF présentent un diaporama sur « La mort subite de l'adulte en 2012 » (annexe 1) et précisent les activités mises en place durant l'année 2012-2013 (formation de 100 personnes, par groupe de 6-7, aux gestes qui sauvent, participation au parcours du cœur en avril 2013).

Le projet pour l'année 2013-2014 est de prévoir des sessions d'une heure sur une journée, une fois par semaine pour former de nouveaux étudiants. Les formateurs seront recrutés au sein des étudiants à l'UFR de médecine. Pour la pérennité de cette action, il sera proposé de participer un à deux ans à ces formations et de prévoir, en parallèle la succession au niveau des formateurs.

Afin de pouvoir communiquer et toucher un maximum d'étudiants, il est envisagé de créer une page facebook et de solliciter les différentes corporations d'étudiants.

La formation des formateurs est assurée par un médecin urgentiste et dans les années à venir un perfectionnement à la formation d'une plus longue durée est envisagé.

#### **Labellisation de l'association HOPE'N DEF :**

***La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association.***

#### ***Association ARTenko.***

Cette association a pour but de développer et de valoriser un lien entre les arts et les étudiants.

Les représentants de l'association ARTenko précisent qu'ils ont souhaité relancer une association en histoire de l'art et qu'un partenariat est prévu avec l'A.A.U.B, Association Archéologique Universitaire de Bourgogne.

Comme les deux formations se distinguent à partir de la licence 3, les étudiants de licence 1 et 2 seront incités à adhérer aux deux associations.

D'autres partenariats sont envisagés avec l'Ecole des Beaux Arts et avec des galeries d'art sur Dijon (accueil d'étudiants en histoire de l'art).

Plusieurs projets sont déjà prévus pour l'année universitaire 2013 – 2014, une journée d'intégration pour les étudiants en histoire de l'art et en archéologie en septembre 2013, une exposition en partenariat avec les élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Dijon à l'Atheneum en décembre 2013, un voyage à Lyon pour la biennale d'art contemporain en mai 2014, une deuxième exposition avec les élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Dijon à l'Atheneum en avril 2014.

Jean-Baptiste BACCON soulève le problème de la pérennisation d'une association qui a peu d'adhérents. Manon GRANGE – PETERLE, vice-présidente de l'association Corps'texte a proposé de mettre à disposition pour consultation les archives de l'ancienne association en histoire de l'art, l'A.E.H.B. (Association des Etudiants en Histoire et Histoire de l'Art de Bourgogne).

Concernant l'attribution d'un local, Jean-Baptiste BACCON rappelle la procédure.

L'association doit déposer une demande de local au Bureau de la Vie Etudiante. Cette demande sera examinée par le CEVU par l'intermédiaire de la Commission Vie Etudiante, après avis des correspondants bâtiments concernés. Ensuite, le Conseil d'Administration de l'université statuera.

**Labellisation de l'association ARTenko :**

**La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association.**

***Association Corps'Texte, quand la danse crée l'échange.***

Cette association a pour but la recherche sur le langage dansé, l'analyse du lien entre le texte, les mots et la danse, la mise en commun, l'échange des différentes expériences dansées ou corporelles des membres de l'association, la création d'un espace d'expression propre à chaque membre.

Elle a été créée en 2010 et les danseurs sont tous étudiants.

Plusieurs projets ont été mis en place les années antérieures, sous forme de résidences artistiques au Théâtre Mansart, Sans préjugé(s) en 2010-2011 et Trobairitz en 2011-2012.

Cette année, participation à plusieurs projets avec d'autres associations étudiantes, Dancité intitulé « Du mouvement à l'immobilité » en partenariat avec Force 2 Rue, à Itinéraires Singuliers avec l'AHSCub, à Campe ton campus en partenariat avec ARTEMIS, à Aventures vocales avec la Chorale Universitaire et à Danses à l'université qui s'est déroulé à l'Atheneum.

Pour l'année universitaire 2013-2014, un projet de création autour du thème des expériences difficiles et de leurs transmissions par les mots intitulé « Chaque mot est un vécu » sous forme de résidence au Théâtre Mansart. Un partenariat est envisagé, pour la mise en place d'un atelier, avec le SUAPS. La chorégraphie sera assurée par les étudiants danseurs de l'association et une représentation est prévue pour la restitution des ateliers et pour la présentation de la création.

La demande de labellisation est faite pour une meilleure visibilité à l'université de Bourgogne, car la plupart de l'activité se passe sur le Campus.

Plusieurs partenaires financiers importants les accompagnent comme la Ville de Dijon et le CROUS sous la forme du prêt d'une salle de répétition.

**Labellisation de l'association Corps'Texte, quand la danse crée l'échange :**

**La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association.**

***Auxerre Association Techniques de Commercialisation - 2ATC –***

Jean-Baptiste BACCON rappelle que les associations des sites territoriaux peuvent transmettre des informations pour présenter leur association au Bureau de la Vie Etudiante afin d'éviter un déplacement.

Cette association créée en janvier 1994 a pour objet de développer les relations entre les étudiants, de coordonner les activités extra-universitaires des étudiants et d'établir des liens entre les entreprises et les étudiants.

Le Bureau est composé uniquement d'étudiants. Il participe avec les autres associations étudiantes du site d'Auxerre à un évènement musical « UNITED Concert of IUT » qui a lieu chaque année. Pour l'année 2013 – 2014, outre la participation à ce concert, il envisage de créer un site internet du Bureau Des Etudiants (BDE) et des journées d'intégration pour les nouveaux étudiants.

**Labellisation de Auxerre Association Techniques de Commercialisation - 2ATC - :**

***La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association sous réserve de faire parvenir les pièces manquantes mentionnées dans le courrier du 22 mai 2013 au Bureau de la Vie Etudiante avant le Conseil d'Administration du 3 juillet 2013.***

***Association Génie, Télécommunications, Réseaux d'Auxerre - AGTRA –***

Cette association créée en 2005 regroupe les étudiants du département d'IUT Réseaux et Télécommunications d'Auxerre.

Plusieurs projets pour l'année 2012 – 2013, l'organisation d'évènements à destination des étudiants du DUT Réseaux et Télécommunications, de tournois de jeux en réseaux « Lan Wan », de journées d'intégration et la participation au concert « UNITED Concert of IUT » avec les autres associations du site d'Auxerre.

Ces projets seront reconduits pour l'année 2013 – 2014.

**Labellisation de l' Association Génie, Télécommunications, Réseaux d'Auxerre - AGTRA - :**

***La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association sous réserve de faire parvenir les pièces manquantes mentionnées dans le courrier du 22 mai 2013 au bureau de la Vie Etudiante avant le Conseil d'Administration du 3 juillet 2013.***

Jean-Baptiste BACCON ajoute que les associations du site d'Auxerre souhaiteraient se regrouper sous une fédération.

Anne Barnabé remarque que, dans le cadre du développement de l'université numérique, il faudrait envisager la visio-conférence avec les associations des sites territoriaux.

**Bilan d'étape pour les associations labellisées depuis un an.**

Jean-Baptiste BACCON rappelle qu'à l'issue de la première année de labellisation, les associations sont invitées devant la Commission Vie Etudiante pour présenter un bilan d'étape. La Commission Vie Etudiante se prononce ensuite pour la reconduction de la labellisation.

En mai 2012 aucune nouvelle association n'a été labellisée. La Commission Vie Etudiante n'aura donc pas de bilan d'étape à examiner aujourd'hui.

**Point sur la signature de la charte des associations et propositions de délabellisation des associations.**

Jean-Baptiste BACCON précise que deux associations ont demandé la délabellisation.

***Fenêtres Ouvertes Sur l'Europe.***

Le chargé de mission a informé le Bureau de la Vie Etudiante que l'association Fenêtres Ouvertes sur l'Europe allait cesser ses activités à la fin de l'année 2013.

Son objet était de faire mieux connaître au public français la culture et la civilisation de la Russie, principalement à travers l'exemple de la ville et de la région de Saint-Petersbourg.

**Association Fenêtres Ouvertes Sur l'Europe :**

***La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.***

## **Association des étudiants Gays, Lesbiens, bisexuels et gay-friendly de l'université de Bourgogne - GluB -.**

Le président de cette association a informé par mail le Bureau de la Vie Etudiante de la dissolution du GluB.

Cette association qui s'adressait principalement aux étudiants, homosexuels ou non, de l'académie de Dijon avait pour but de leur permettre de se rencontrer et de s'entraider, de favoriser le dialogue entre les étudiants homosexuels et hétérosexuels.

**Association des étudiants Gays, Lesbiens, bisexuels et gay-friendly de l'université de Bourgogne - GluB - :**

***La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.***

Par ailleurs, conformément à la charte des associations, celles qui n'ont pas renvoyé la charte et les documents annexes (composition du bureau et fiche de renseignements) pour l'année 2012 – 2013, demandés pour la première fois en octobre 2012, seront délabellisées.

Elles peuvent encore faire parvenir ces documents administratifs au Bureau de la Vie Etudiante avant le Conseil d'Administration de l'uB qui se tiendra le 3 juillet 2013 (voir liste : annexe 2).

Un mail leur sera envoyé dans ce sens.

### **Modification de la charte des associations (annexe 3).**

Jean-Baptiste BACCON précise qu'aucun changement n'a été apporté sur le fond.

Il s'agit principalement de donner au label attribué aux associations une signification plus importante, marquant la reconnaissance par l'université du statut d'association étudiante.

Ainsi, des modifications sur la forme ont été faites dans un objectif de transparence et de précisions sur les droits et devoirs des associations afin que les étudiants, les associations et les personnels de l'université aient une pleine connaissance des règles en vigueur relatives aux associations étudiantes.

Jean-Baptiste BACCON assure la lecture de la charte et commente les différentes modifications et ajouts apportés.

L'article 4 a été complété par un paragraphe sur le développement durable.

Un nouvel article 5 sur les dispositions spécifiques aux événements festifs a été rajouté.

Un débat s'est engagé sur le problème important de l'affichage sauvage (article 9).

Le service communication de l'uB et Anne GIROLLET, vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux ont été interpellés sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.



# La mort subite de l'adulte en 2012

*Hope' N Def*



# Quelques chiffres

- 40 à 50 000 personnes décèdent chaque année, en France, d'une mort subite
- Sportifs : 900 à 1 000 morts par an
- Seuls 2 à 3 % survivent malgré la rapidité et l'efficacité des services de secours
- Plus de la moitié des morts subites sont liées à une fibrillation ventriculaire



# Que peut-on faire pour changer cela ?



Optimiser la chaîne de survie !



# 1<sup>er</sup> maillon : alerte précoce



Equipe médicale

15



Secours de proximité si nécessaire





# Que peut-on faire pour changer cela ?



Optimiser la chaîne de survie !



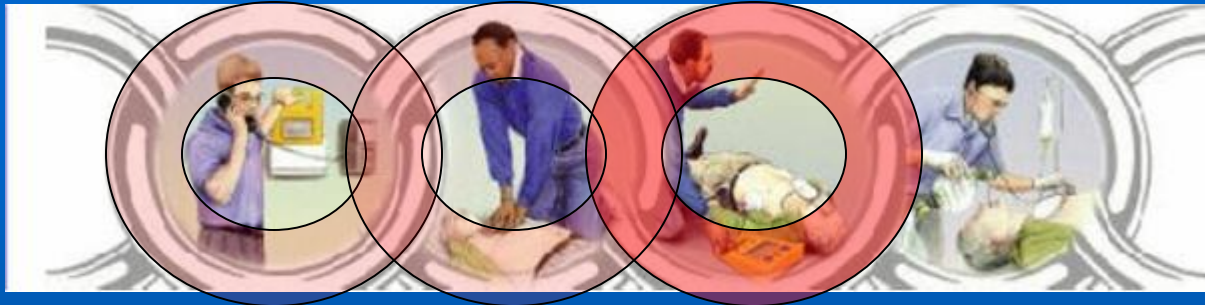
# 2<sup>ème</sup> maillon : Massage cardiaque



- ✓ Le plus tôt possible
- ✓ 5 à 6 cm
- ✓ 100 à 120 / min
- ✓ Bouche à bouche non indispensable au départ



# Que peut-on faire pour changer cela ?



Optimiser la chaîne de survie !



# 3<sup>ème</sup> maillon : Défibrillation précoce



- Par le premier témoin
- Le plus tôt possible



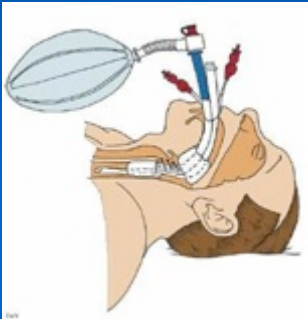
# Que peut-on faire pour changer cela ?



Optimiser la chaîne de survie !



# 4<sup>ème</sup> maillon : Soins spécialisés



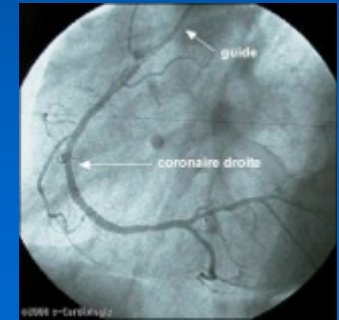
*Intubation*



*massage  
automatique*



Equipe médicale SMUR



*coronarographie*



*hypothermie*

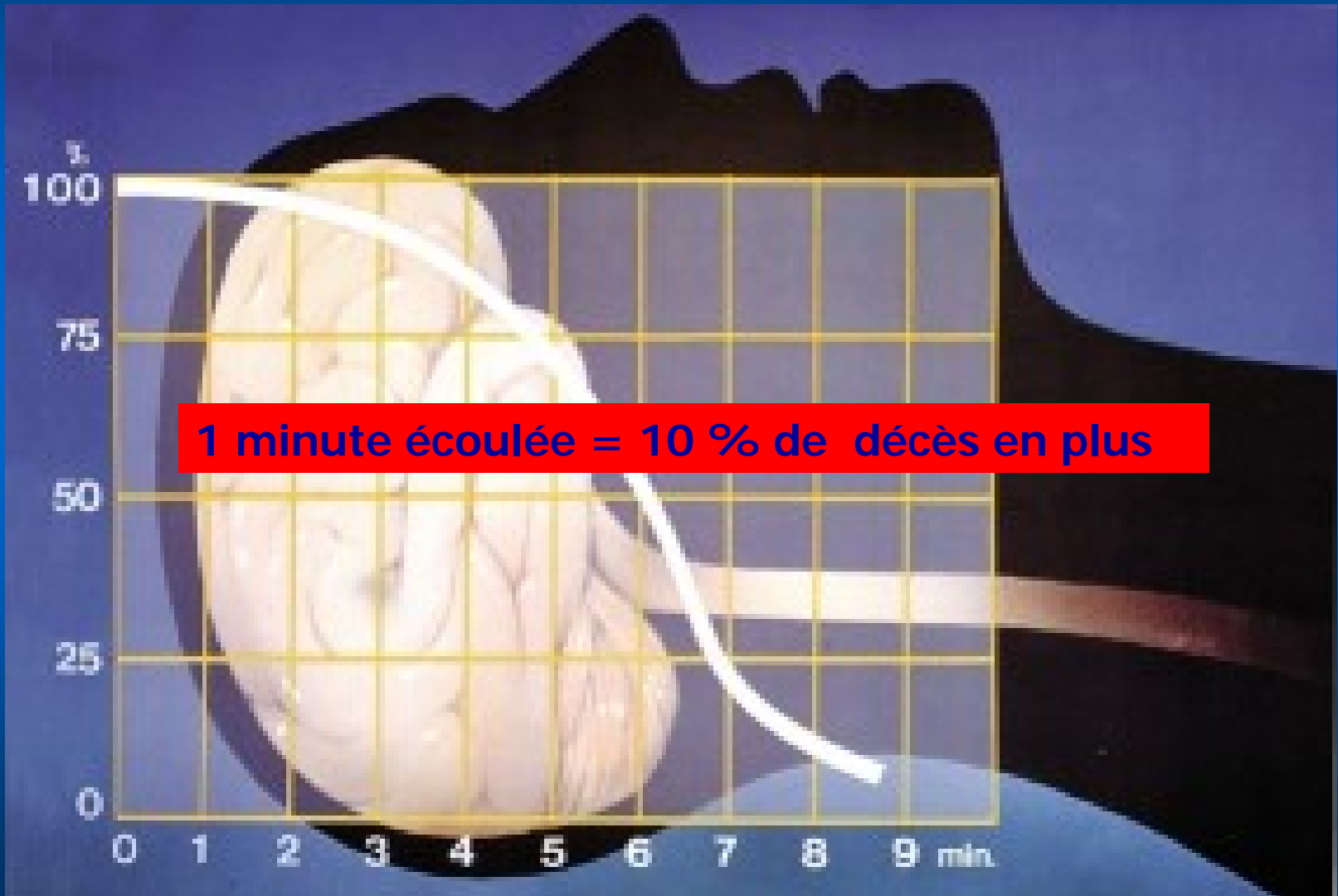
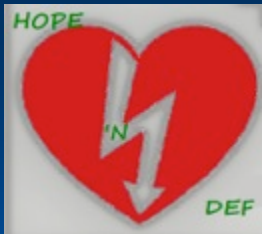




# Que peut-on faire pour changer cela ?



Optimiser la chaîne de survie !







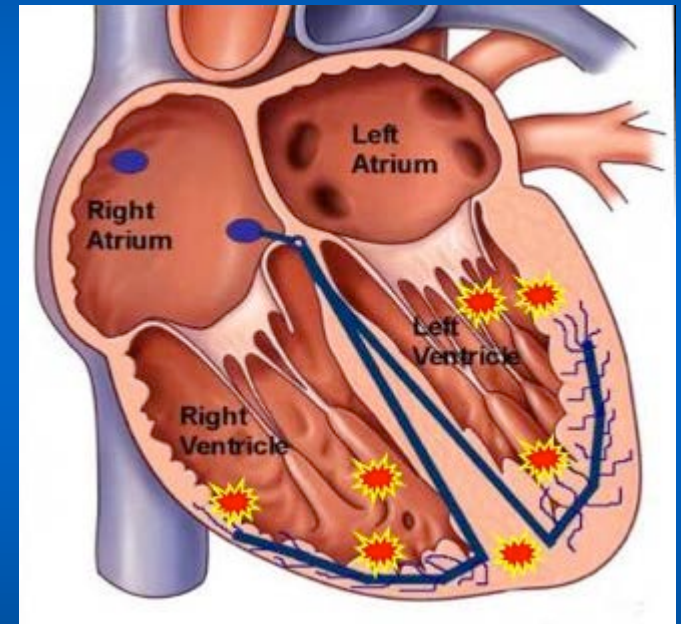
# La défibrillation pour le grand public en 2012

*Hope' N Def*



# La fibrillation ventriculaire c'est quoi ?

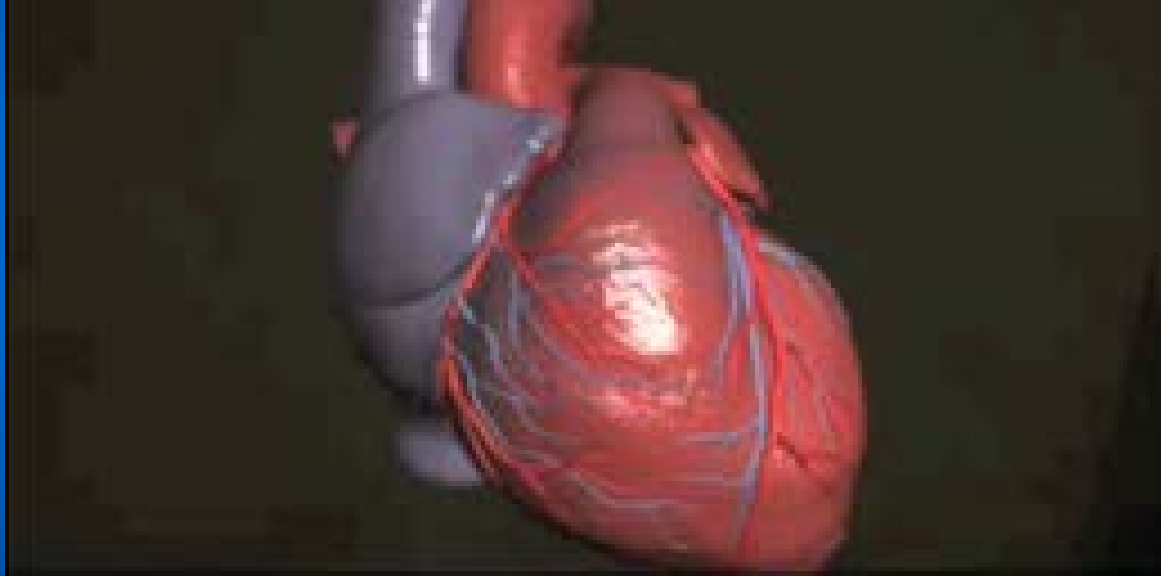
- Rythme cardiaque anarchique, inefficace :  
le coeur ne fonctionne plus !
- Traitement = défibrillation





# Principe de la défibrillation

- Décharge électrique qui arrête l'activité anarchique des cellules



- Le coeur recommence à fonctionner normalement

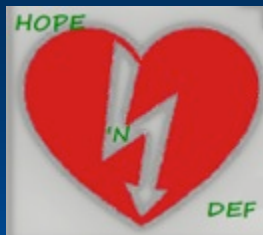


# Les défibrillateurs dans les lieux publics



# En Italie ...





# A Monaco ...

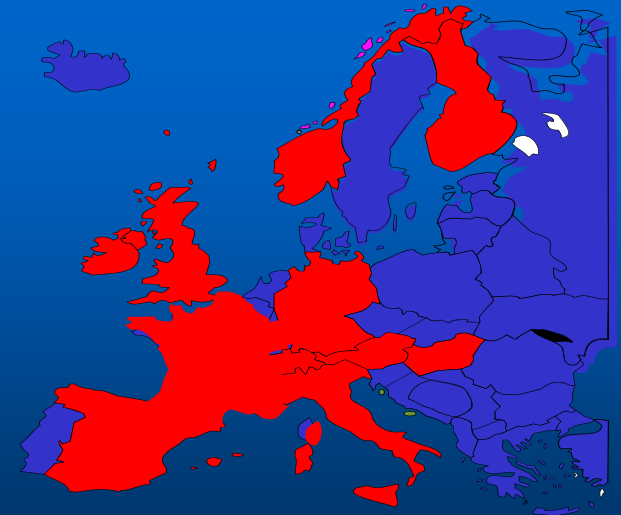




# Public Access Defibrillation Europe

- Allemagne
- Autriche
- Espagne
- Finlande
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Monaco
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume Uni
- Suisse

**France**

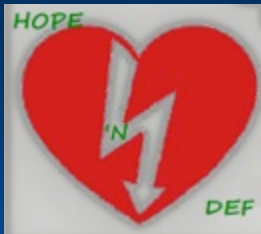








# Et la défibrillation c'est efficace ?



# The New England Journal of Medicine

OCTOBER 26, 2000



**TABLE 1. CHARACTERISTICS OF SUBJECTS WITH CARDIAC ARREST IN CASINOS.\***

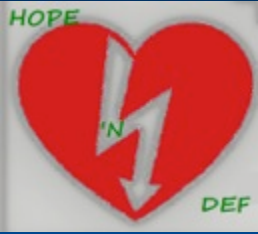
| CHARACTERISTIC                                              | ALL CARDIAC ARRESTS | WITNESSED ARRESTS WITH AN INITIAL RHYTHM OF VENTRICULAR FIBRILLATION |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                                                             | (N= 148)            | (N=90)                                                               |
| Age — yr                                                    | 64±12               | 65±11                                                                |
| Male sex — %                                                | 80                  | 84                                                                   |
| CPR administered before arrival of defibrillator — no. (%)  | 63 (43)             | 49 (54)                                                              |
| Interval from collapse to CPR — min                         | —†                  | 2.9±2.8                                                              |
| Initial rhythm of ventricular fibrillation — no. (%)        | 105 (71)            | 90 (100)                                                             |
| Interval from collapse to attachment of defibrillator — min | —†                  | 3.5±2.9                                                              |
| Interval from collapse to first defibrillation — min        | —†                  | 4.4±2.9                                                              |
| Interval from collapse to arrival of paramedics — min       | —†                  | 9.8±4.3                                                              |
| Survival to discharge from hospital — no. (%)               | 56 (38)             | 53 (59)                                                              |

**Outcomes of Rapid Defibrillation by Security Officers after Cardiac Arrest in Casinos**

*T D. Valenzuela, D J. Roe, G Nichol, LL. Clark, DW. Spaite, RG. Hardman.*



**Et la formation :  
est-elle  
indispensable ?**



# La formation au DAF avant 2007

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

« Art. R. 6311-15. - Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14. »



# Public Access Defibrillation

## AED premier témoin



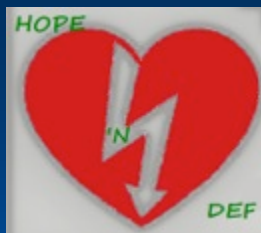
- Témoin non formé 23 % survie <sup>(30/128)</sup>

*(Public-access defibrillation and survival after out-of-hospital cardiac arrest. Hallstrom AP, Ornato JP, Weisfeldt M, Travers A, Christenson J, McBurnie MA, Zalenski R, Becker LB, Schron EB, Proschan M; Public Access Defibrillation Trial Investigators. N Engl J Med. 2004 Aug 12; 351(7):637-46.)*

- Témoin formé 50 % survie <sup>(25/50)</sup>

*(Public access defibrillation in out-of-hospital cardiac arrest: a community-based study. Culley LL, Rea TD, Murray JA, Welles B, Fahrenbruch CE, Olsufka M, Eisenberg MS, Copass MK. Circulation. 2004 Apr 20; 109(15):1859-63.)*

**La formation double les chances de survie !**



# Défibrillation Grand Public

## Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecins en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples pour lesquels une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.

**Art. 2.** – Cette initiation, non obligatoire, a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque ;
- réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie.

**Art. 3.** – Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours des associations agréées ou des organismes habilités à l'enseignement du secourisme, des enseignants des centres d'enseignement des soins d'urgence et les professionnels de santé dont l'éducation et la prévention font partie de leur domaine de compétences.

Sa durée est au maximum d'une heure.

Elle est réalisée en groupes de dix à douze personnes afin que chacune d'elles puisse pratiquer, elle-même, les gestes adaptés en situation de simulation.

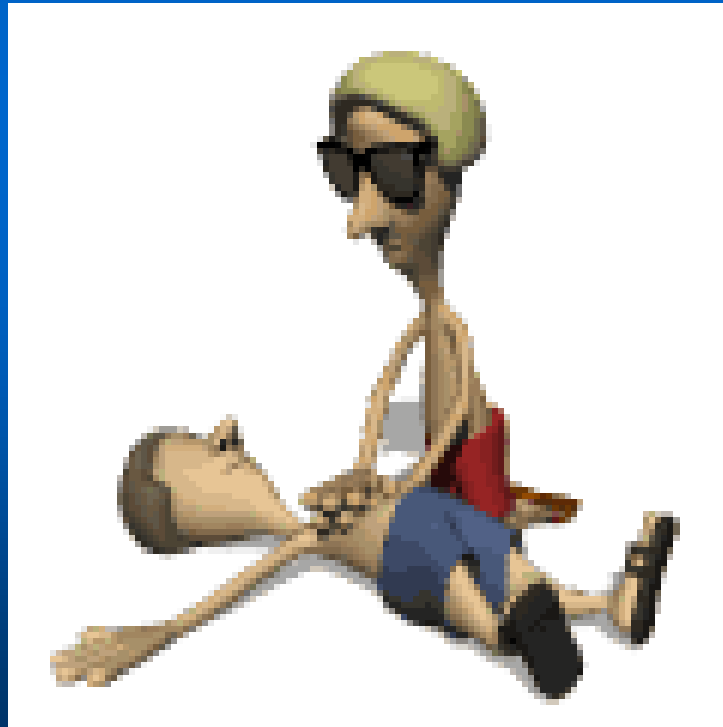
Elle ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation.

**Art. 4.** – Les connaissances à acquérir concernent les domaines suivants :

- les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque : rappel bref ;
- la reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique ;
- la conduite à tenir devant un arrêt cardiaque (appeler – masser – défibriller) : démonstration pratique.



# Formez vous !





**Merci de votre attention**

Association Hope N'Def - [hope\\_ndef@orange.fr](mailto:hope_ndef@orange.fr)



**LISTE DES ASSOCIATIONS N'AYANT PAS RENVOYE LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS POUR L'ANNEE 2012 -2013**

| <b>ASSOCIATIONS</b>                                                                                                                                            | <b>DOMAINES</b>                                                    | <b>CHARTRE 2012-2013<br/>FICHE DE RENSEIGNEMENTS<br/>COMPOSITION DU BUREAU</b>                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A.E.C.B. - Association des Etudiants Camerounais de Dijon</b>                                                                                               | Culturelle                                                         | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>A.S.U.B. A.S. UB STAPS - Association Sportive en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (section ASUB)</b>                             | Sportive                                                           | Pas labellisée section de l'ASUB                                                                                              |
| <b>A.S.U.B. Putting Club Universitaire de Bourgogne (section ASUB)</b>                                                                                         | Sportive                                                           | Pas labellisée section de l'ASUB                                                                                              |
| <b>ALPI - Association des étudiants de la licence professionnelle management des organisations spécialité gestionnaire de l'habitat et de l'habitat social</b> | Filière - Domaine juridique économique et de gestion               | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>AMIDOC</b>                                                                                                                                                  | Filière - Domaine Technologique - IUT                              | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2011-2012)                                                                  |
| <b>Bio Challenge (ex Association des TPGBiens)</b>                                                                                                             | Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>CIRQ'ONFLEX</b>                                                                                                                                             | Culturelle                                                         | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>ETIQ - Association des Etudiants en Informatique</b>                                                                                                        | Filière - Domaine Technologique - IUT                              | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2011-2012)                                                                  |
| <b>FAID - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES IUT DE DIJON</b>                                                                                                     | Filière - Domaine Technologique - IUT                              | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>Karnaval Humanitaire de Dijon</b>                                                                                                                           | Autres                                                             | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>KIR</b>                                                                                                                                                     | Autres                                                             | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)<br>Le courrier est retourné au BVE                               |
| <b>NEMESIS</b>                                                                                                                                                 | Culturelle                                                         | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2011-2012)                                                                  |
| <b>ORCHESTRE UNIVERSITAIRE DIJON - BOURGOGNE</b>                                                                                                               | Culturelle                                                         | Charte pas renvoyée mais association dissoute                                                                                 |
| <b>P.E.S.M. Partenariat Educatif Solidarité Mali</b>                                                                                                           | Ecoles et Instituts                                                | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2010-2011)                                                                  |
| <b>PLUME</b>                                                                                                                                                   | Autres                                                             | Charte pas renvoyée (dernière charte retournée en 2011-2012)<br>Le courrier est retourné au BVE et siège social à Montpellier |

CHARTRE « ASSOCIATION DES CAMPUS »  
RELATIVE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

APPROUVEE PAR LA CVE DU xx, LE CEVU DU  
ET PAR LE CA DU xx

### **Préambule**

L'université de Bourgogne, par la diversité de son tissu associatif étudiant, bénéficie d'une richesse reconnue. Elle mène une politique volontariste, clairement affichée au sein du contrat quadriennal avec l'Etat, afin de promouvoir le développement et les activités de ses associations.

L'université de Bourgogne considère que la prise de responsabilité par les étudiants dans la vie associative peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une véritable citoyenneté étudiante et contribue au dynamisme de l'université.

La présente charte vise à reconnaître le rôle fondamental de la vie associative au sein de l'université de Bourgogne.

Sur la base d'engagements réciproques, la charte a pour objectifs de :

1. Renforcer les relations partenariales entre l'Université et les associations signataires, tout en préservant l'indépendance de ces dernières.
2. Clarifier les rôles respectifs de chaque partie par des engagements partagés.
3. Préciser les principes et les procédures qui conditionnent l'octroi, par l'Université, d'aides matérielles et financières.
4. Préciser le mode de domiciliation et d'hébergement des associations étudiantes au sein de l'université de Bourgogne.
5. Déterminer plus largement les droits et les devoirs des associations reconnues « Associations des campus » par l'université de Bourgogne.

La signature de la présente charte conditionne la reconnaissance par l'université de Bourgogne, ses composantes, et l'ensemble de ses services du statut d'association étudiante et conditionne l'octroi d'aides logistiques, organisationnelles ou financières.

### **Article 1 : Ethique associative**

L'association signataire de la Charte s'engage à agir dans le respect de l'ordre public et de la laïcité. Les statuts, objets et actions des associations signataires de la présente charte ne doivent pas entrer en conflit ou porter atteinte aux missions et aux valeurs de l'université.

### **Article 2 : Définition**

Les associations étudiantes, labellisées « Associations des campus », sont des associations gérées par et pour les étudiants de l'université de Bourgogne et dont les activités sont principalement tournées vers les étudiants et la vie étudiante. Les conditions de reconnaissance du statut d'« Association des campus » sont définies à l'article 3 de la présente charte.

Les associations labellisées « Associations des Campus » doivent être régulièrement déclarées en Préfecture, agir dans le respect de la législation en vigueur et avoir accompli les formalités de publicité obligatoire. En outre, elles ne doivent pas se livrer à des activités de prosélytisme et ne pas inciter à toute sorte de haine.

Les associations signataires de la présente charte sont référencées par le Bureau de la Vie Etudiante. Le référencement est conditionné par la fourniture des pièces administratives et documents listés à l'article 4 de la présente charte.

### **Article 3 : Procédure de reconnaissance du statut d'association étudiante de l'université de Bourgogne : « Association des campus »**

Une association, pour obtenir la reconnaissance du statut « Association des Campus », doit communiquer les éléments suivants au Bureau de la Vie Etudiante :

- Ses statuts en vigueur et à jour du dernier dépôt en préfecture,
- La composition du bureau à jour,
- Le récépissé de déclaration en préfecture,
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile,
- Un courrier de demande de labellisation comme « Association des Campus ».

Ces associations seront entendues par la Commission de Vie Etudiante qui pourra, le cas échéant, proposer au CEVU la labellisation de l'association.

En tant qu'acteur de la vie de l'établissement, les « Associations des campus » représentatives des collègues A et C sont invitées à participer à la Commission de Vie Etudiante, ceci dans l'optique d'associer les acteurs du monde associatif à la définition de la politique associative de l'établissement en direction des usagers.

La Commission de Vie Etudiante doit veiller à ce que les statuts et objets de l'association n'entrent pas en conflit ou ne portent pas atteinte aux missions et aux valeurs humanistes universelles de l'université. La Commission de Vie Etudiante justifie, souverainement, son avis à l'aide de critères objectifs et subjectifs, en accord avec la politique de l'établissement.

En accord avec les dispositions de l'article 2 de la présente charte, la Commission de Vie Etudiante s'assure, notamment, que le bureau de l'association soit composé majoritairement d'étudiants de l'université, que ces étudiants occupent des postes à responsabilité au sein du bureau, a minima le poste de président et de trésorier, et qu'aucune tutelle extérieure ne doit s'exercer sur les activités de l'associations. Il s'agit ici de favoriser la prise de responsabilité des étudiants, l'acquisition de nouvelles compétences et non pas d'encourager une attitude consumériste de ces derniers.

L'octroi du label « Association des Campus » intervient après délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne et signature par l'association de la présente charte.

A l'issue de la première année de labellisation, l'association sera invitée devant la Commission de Vie Etudiante pour présenter un bilan d'étape. A cette occasion, la Commission de Vie Etudiante se prononcera une nouvelle fois sur la labellisation en prenant en compte les perspectives de développement, d'ouverture aux étudiants de l'université de Bourgogne et de pérennisation de l'association.

Par la suite, le titre d' « Association des Campus » sera redonné tous les ans par simple signature de la Charte en début d'année universitaire. Les associations signataires devront également faire parvenir au Bureau de la Vie Etudiante, à chaque début d'année universitaire, la composition du bureau à jour et la fiche de renseignements sur les activités de l'année. La Commission de Vie Etudiante proposera au CEVU de retirer le label aux associations n'ayant pas retourné au Bureau de la Vie Etudiante les documents précités, dans les délais fixés à l'article 13 de la présente charte.

Le vice-président délégué à la vie étudiante pourra demander à toutes associations, notamment celles ne respectant pas les dispositions de la présente charte, à venir rendre compte de leurs actions auprès de la Commission de Vie Etudiante. Cette dernière pourra demander au CEVU, garant des droits et libertés des étudiants, de proposer le retrait du label d' « Association des Campus » aux associations concernées.

En aucun cas la labellisation n'entraîne de façon automatique l'attribution de locaux au sein de l'université.

#### **Article 4 : Les obligations des associations**

Les associations étudiantes reconnues « Associations des campus » sont tenues de remplir les obligations suivantes :

- Respecter les règles en vigueur au sein de l'université (statut, règlement intérieur, charte informatique, respect des règles d'affichages, règles en matière d'hygiène et de sécurité).
- Fournir au Bureau de la Vie Etudiante à chaque changement de bureau, la composition (nom, coordonnées et qualité des membres) de celui-ci dans le mois suivant l'Assemblée Générale de l'association. En cas de changement des statuts, l'association devra communiquer ses nouveaux statuts (ainsi qu'une copie du récépissé de dépôt en préfecture) dans les deux mois suivant l'Assemblée générale.
  - En cas de modification des statuts, notamment en cas de modification de l'objet de l'association, le vice-président délégué à la vie étudiante a la possibilité de demander à l'association de se présenter devant la Commission de Vie Etudiante.

- Répondre aux différentes sollicitations (questionnaires, invitations à des réunions, aux forums des associations) émanant de la CVE, du vice-président délégué à la vie étudiante ou des chargés de missions étudiants.
- Transmettre, pour information, au Bureau de la Vie Etudiante, à chaque début d'année universitaire, un inventaire des activités envisagées pour l'année à venir.

Le développement durable est une préoccupation majeure de l'université de Bourgogne. Les associations s'engagent à respecter les actions mises en œuvre dans ce domaine par l'université (tri sélectif), et à promouvoir le développement durable dans leurs actions et projets.

### **Article 5 : Dispositions spécifiques aux événements festifs**

L'organisation de soirées, de journées d'intégration ou de tout autre événement festif, organisés par les étudiants suscitent des motifs d'inquiétude sur le plan sanitaire, réglementaire et social. Le plaisir recherché lors des soirées étudiantes peut conduire parfois certains étudiants à des comportements abusifs en matière de consommation d'alcool, voire d'autres substances psychoactives.

Les associations labellisées par l'université de Bourgogne et participant à l'organisation de soirées étudiantes s'engagent à :

- Prévenir la consommation excessive d'alcool et les comportements à risque par une démarche de responsabilisation des étudiants (mise en place de dispositif de prévention, promotion des boissons non alcoolisées, proscrire tout slogan incitant à la consommation et à la promotion d'alcool, toute publicité ou référence à des marques d'alcool, etc...)
- Favoriser l'adoption d'une attitude citoyenne (lutte contre les nuisances sonores, ...)

Les associations étudiantes labellisées par l'université de Bourgogne dont le champ d'activité couvre l'agglomération dijonnaise et participant régulièrement à l'organisation de soirées étudiantes devront entamer les démarches afin de signer la charte HARMONUIT mise en place par la CCI Côte d'or et la Ville de Dijon.

Les associations étudiantes labellisées « Association des campus » s'engagent à proscrire tout bizutage de leurs activités.

Il est rappelé que le bizutage est un délit défini par le Code pénal à l'article 225-16-1 : « *Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.* ».

### **Article 6 : Les engagements de l'université de Bourgogne**

Outre les dispositions des différents articles de la présente charte, les associations labellisées « Association des Campus » bénéficient :

- D'une inscription dans l'annuaire des associations (Guide de l'étudiant, site de l'université).
- D'une aide au montage de projet, et aux dossiers de subventions.
- De l'aide technique des services de l'université et de ses compétences internes en soutien et appui des projets et activités des associations, dans la mesure des moyens et disponibilités de ces derniers.
- Le Bureau de la Vie Etudiante appuie leurs demandes de réservation et d'utilisation de salles et amphithéâtres dans la limite des disponibilités et des priorités de l'université.
- D'une aide logistique pour les événements ou la tenue de stands, dans la limite des moyens à dispositions de l'université (tables, chaises, matériel audiovisuel, grilles d'expositions...)

### **Article 7 : La domiciliation et l'hébergement des associations labellisées « Association des Campus »**

Seules les associations labellisées par l'université de Bourgogne peuvent prétendre à une domiciliation ou à un hébergement dans les locaux de l'université de Bourgogne.

#### **7.1 – Domiciliation**

Les associations labellisées « Association des Campus » peuvent être domiciliées dans les locaux de l'université. La domiciliation consiste en l'octroi d'une boîte aux lettres physique. Toute demande de domiciliation doit être déposée auprès du Bureau de la Vie Etudiante.

## **7.2 – Hébergement**

L'université de Bourgogne met à disposition des associations labellisées, dans la mesure des moyens disponibles et des besoins des associations, des locaux associatifs.

L'affectation à plein temps ou non d'un local à une association nécessite l'établissement d'une convention d'occupation liant l'association et l'université de Bourgogne, directement ou par l'intermédiaire d'une composante interne. Cette convention est signée par l'association à chaque début d'année universitaire **et une attestation d'assurance pour l'année en cours devra être jointe.**

Les demandes d'attribution des locaux associatifs, quel que soit le bâtiment concerné, sont examinées par le CEVU, par l'intermédiaire de la Commission de Vie Etudiante, après avis des correspondants bâtiments concernés. Pour l'attribution d'un local au sein de la Maison de l'Etudiant, la décision d'affectation est soumise à l'accord du vice-président délégué à la vie étudiante.

La Commission de Vie Etudiante veille à attribuer en priorité les locaux aux associations contribuant de manière régulière à l'animation de la communauté universitaire. Selon les campus, et dans le cas où les locaux à l'usage des associations sont insuffisants pour accueillir de manière isolée chaque association, ils pourront être mutualisés entre plusieurs associations.

La Commission de Vie Etudiante peut demander le retrait de l'autorisation d'occupation d'un local associatif à toute association ne respectant pas les dispositions de la convention d'occupation, de la charte des associations ou bien en cas d'absence d'utilisation effective du local.

Les associations hébergées au sein des locaux de l'université de Bourgogne s'engagent à respecter l'ensemble des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au sein des locaux universitaires.

L'hébergement, sans l'accord préalable du Président de l'université, d'un organisme extérieur à caractère associatif, syndical, commercial ou autre est interdit.

### **Article 8 : Financement des associations**

Les associations labellisées par l'université de Bourgogne peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'université de Bourgogne selon les dispositifs suivants :

- Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
- Les soutiens financiers du fond culturel.
- Les soutiens financiers apportés par les composantes internes de l'université de Bourgogne.
- Les soutiens financiers apportés par les services de l'université de Bourgogne.

Les associations étudiantes qui ne sont pas signataires de la présente charte ne peuvent demander de subvention, ni auprès de leur composante, ni auprès du FSDIE.

Afin de pouvoir obtenir un financement issu de ces dispositifs, les associations doivent répondre aux critères propres à chacun de ces fonds. Le fait d'être labellisée « Association des campus » est une condition nécessaire mais non suffisante pour prétendre au versement d'une subvention.

### **Article 9 : Affichage et distribution**

Les règles d'affichage sur les campus universitaires sont rappelées chaque année par l'université de Bourgogne.

Les affiches et documents distribués sur le campus universitaire par les associations doivent être directement liés à l'objet de l'association et porter son sigle et/ou logo.

L'association labellisée s'engage dans ses activités et sa communication à respecter la loi et n'utiliser aucun terme ou image à caractère homophobe, raciste, sexiste ou portant sur le bizutage.

Le droit d'affichage est strictement limité aux panneaux prévus à cet effet. En cas d'affichage sauvage, l'université de Bourgogne se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage des bâtiments à l'association responsable et à la convoquer en Commission de Vie Etudiante afin qu'elle rende compte de ses agissements.

## **Article 10 : Suivi de la politique salariale**

Le tissu associatif de l'université de Bourgogne étant suffisamment développé, certaines associations ont fait le choix de salarier du personnel afin d'assurer le fonctionnement de leur association. En raison de la situation précaire des emplois présents dans le tissu associatif, la Commission de Vie Etudiante apporte une attention particulière à ces associations.

Par ailleurs, souhaitant que les associations labellisées « Association des Campus » gardent une vision étudiante du développement de leur structure, l'université de Bourgogne portera une attention toute particulière aux associations ayant des salariés.

Pour assurer ce suivi, les associations labellisées devront, en cas d'embauche d'un salarié, en informer le Bureau de la Vie Etudiante, ainsi que le vice-président délégué à la vie étudiante. Ce dernier convoquera tous les ans les associations employant des salariés afin de dresser le bilan de l'année écoulée, ainsi que leurs projets à venir.

En cas de nécessité, cette association devra présenter son dispositif salarial en Commission de Vie Etudiante.

## **Article 11 : Interlocuteurs des associations**

Les interlocuteurs privilégiés des associations sont :

- Le vice-président délégué à la vie étudiante
- Le vice-président étudiant du CEVU
- Le responsable administratif du Bureau de la Vie Etudiante
- Les chargés de missions en relation avec la vie étudiante et associative
- Les responsables administratifs de l'université et de ses composantes

## **Article 12 : Représentation au sein des commissions**

En tant qu'acteurs de l'université de Bourgogne, les associations labellisées « Associations des Campus » peuvent devenir membre de certaines commissions de l'université de Bourgogne dans lesquelles leur présence est justifiée, à savoir :

- La Commission de la Vie de l'Etudiant.
- Les Commissions « Subvention Culturelle » et « Politique Culturelle ».
- La Commission FSDIE.

Afin d'assurer une meilleure représentation de ces associations au sein de ces commissions, les associations labellisées sont réparties en 3 collèges.

- Collège A : il s'agit des associations labellisées « Associations des Campus », dont les projets ne sont pas principalement culturels et qui ne possèdent pas de convention de financement avec l'université.
- Collège B : Il s'agit des associations labellisées « Association des Campus » dont les projets sont principalement culturels et qui ne possèdent pas de convention de financement avec l'université.
- Collège C : il s'agit des associations labellisées « Association des Campus » qui ont une convention de financement avec l'université.

Chaque année, au cours d'un Forum des associations, le vice-président délégué à la vie étudiante procède aux tirages au sort des associations représentatives au sein des différentes commissions.

- En ce qui concerne la Commission de la Vie Etudiante et la Commission FSDIE, 4 associations (collège A) sont tirées au sort selon 4 thématiques différentes (Sport, Pédagogie, Humanitaire, Services) ainsi qu'une association de collège B.
- En ce qui concerne les Commissions « Subvention Culturelle » et « Politique Culturelle », il sera procédé au tirage au sort de 5 associations de collège B.

A noter que les associations du collège C sont membres de droit de la Commission de la Vie Etudiante et de la Commission Culture si elles sont à caractère culturel.

Afin que ce tirage au sort se déroule dans de bonnes conditions, les « Associations des Campus » doivent recevoir un courrier les prévenant de la date du Forum deux semaines avant le jour du tirage au sort. Les procédures doivent être rappelées dans ce courrier.

Afin de respecter le principe de ne pas pouvoir être juge et partie, les associations représentatives ne peuvent pas siéger lorsque leur cas est débattu par une commission de l'uB.

### **Article 13 : Souscription à la présente charte**

La souscription aux principes et procédures définis par la présente Charte est annuelle. Elle doit être renouvelée par la signature du Président de l'association à chaque rentrée universitaire, avant le 15 octobre et sous réserve de l'actualisation des coordonnées des membres du bureau et, le cas échéant, des statuts modifiés.

Je

soussigné(e), .....

Président de l'association .....

Reconnait avoir pris connaissance et m'engager à respecter les clauses de la présente charte.

A , le

Signature

PROJET

## CEVU du 26 juin 2013

### Détails des votes – Commission Vie de l'Etudiant et Commissions FSDIE

#### Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Etudiant du 27 mai 2013

1/ Proposition : adoption des labellisations d'associations

Vote du CEVU sur cette proposition : Favorable à l'unanimité

2/ Proposition : adoption des délabellisations d'associations

Vote du CEVU sur cette proposition : Favorable à l'unanimité

3/ Proposition : adoption de la CHARTE « ASSOCIATION DES CAMPUS » RELATIVE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES, avec une rectification à l'article 4 – dernier alinéa : suppression de la mention « à être attentive ou »

Vote du CEVU sur cette proposition : Favorable à l'unanimité

#### Compte rendu des travaux des Commissions FSDIE du 23 mai 2013 (site Le Creusot) et du 6 juin 2013

1/ Proposition : adoption de la répartition des crédits FSDIE suite à la Commission s'étant tenue le 23 mai 2013 au Creusot, avec la modification suivante : pas de crédits attribués à l'association ACTIVE (projet 1-2) car le projet n'est pas éligible aux critères du FSDIE.

Vote du CEVU sur cette proposition : Favorable à l'unanimité

2/ Proposition : adoption de la répartition des crédits FSDIE suite à la Commission s'étant tenue le 6 juin 2013 à Dijon, avec la modification suivante : 3000 euros sont attribués au projet 1-40.

Vote du CEVU sur cette proposition : Favorable à l'unanimité